ID: 063-216300699-20231116-23_11_15_002-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Date et heure de la séance : 15 novembre 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration: 6

Absents: 2

Présents: Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET -MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN -Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-François RAZAVET procuration à M. Pierre FERNAND - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absents: MM. Damien BONJEAN - Thibaut FABRY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/11/15/002

OBJET : Autorisation du Maire à souscrire un emprunt pour le budget principal

Monsieur PRESLE rappelle qu'il a été prévu l'inscription d'un emprunt de 2 400 000 € au budget primitif 2023 en vue de financer une partie de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles, tranche optionnelle A: construction du pôle élémentaire. Du fait du décalage sur l'année 2024 de l'encaissement de certaines recettes liées aux subventions, il a été décidé de porter la souscription de l'emprunt à 2 500 000 €.

L'Adjoint aux finances précise aux conseillers que la commune a mis en concurrence différents établissements bancaires. Une analyse des offres reçues en mairie dans le délai imparti, a ensuite été menée.

La proposition la plus avantageuse s'avère être celle du Crédit Agricole Centre France, selon les caractéristiques suivantes :

Emprunt à taux fixe pour un montant de Taux d'intérêt Déblocage des fonds

2 500 000 € 3.88 %

à partir de fin novembre 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID: 063-216300699-20231116-23_11_15_002-DE

Périodicité de remboursement Nombre d'échéances Date de la 1^{ère} échéance Frais de dossier Somme des intérêts Coût total du crédit trimestrielle 60 1^{er} mars 2024 1 250 € 739 625 € 3 240 875 €

La mobilisation des fonds est à prévoir au 30 novembre 2023, le remboursement s'effectuant par le biais d'échéances trimestrielles dont le montant du capital est constant, à compter du mois de mars 2024.

Monsieur PRESLE indique que la commission communale des finances, réunie le lundi 06 novembre 2023, a émis un avis favorable à cette proposition d'emprunt.

Monsieur PRESLE invite le Conseil Municipal à :

- Approuver la souscription de cet emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France selon les modalités ci-dessus,
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint en charge des finances, à signer le contrat de prêt correspondant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE (3 Votes CONTRE / Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Sylvie PARIS

Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16 novembre 2023. Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

La présente délibération peut faire l'objet dans un

délai de deux mois à compter de sa transmission